



PLACE FINANCIÈRE ET MARCHÉ DES CAPITAUX

9

9.1	Banques.....	101
9.2	Bourse suisse: SIX Swiss Exchange.....	103
9.3	Financement commercial et immobilier.....	104
9.4	Capital-risque.....	105
9.5	Coût du capital et intérêts.....	107
9.6	Inflation.....	107

Le secteur financier, qui contribue à hauteur de 10 % au produit intérieur brut et représente quelque 230 000 emplois (5,4 % du total de la main-d'œuvre suisse), revêt une importance économique cruciale pour la Suisse. Ses compétences clés résident dans le Private Banking et l'Asset Management, mais aussi dans les assurances. La longue tradition de stabilité économique et monétaire du pays se reflète dans la faiblesse de l'inflation et des taux d'intérêt, ainsi que dans le rôle international majeur du franc suisse, surtout dans le domaine de la gestion de fortune et des émissions.

9.1 BANQUES

9.1.1 Structure et conditions générales

La Suisse compte quelque 300 banques, 200 compagnies d'assurances contrôlées et 2000 caisses de pension. Outre les deux grandes banques internationales, UBS et Credit Suisse Group, qui se partagent plus de 50 % du total des bilans, les banques cantonales et régionales ainsi que les caisses d'épargne occupent une place importante. La Suisse compte également une multitude d'établissements financiers et de banques privées de petite taille, qui offrent parfois des services très spécialisés (p. ex. financement du négoce de matières premières). Le groupe des 24 banques cantonales – qui sont, totalement ou en partie, propriétés de l'État et bénéficient de la garantie de la Confédération – représente environ un tiers des affaires nationales. En 2014, sa part dans le bilan total de toutes les banques sises en Suisse s'élevait à 17 % environ. Il y a en outre quelque 120 banques contrôlées de l'étranger représentant une part d'11,6 % du total du bilan. La Suisse est un centre reconnu pour la gestion professionnelle de fortune au service des particuliers et des investisseurs institutionnels. Avec une part de marché de 27,6 % en 2015, elle est le leader mondial dans le domaine de la gestion de fortune transfrontalière. Au total, les banques suisses ont géré 6 656 milliards de francs suisses en 2014.

Le succès de la place financière Suisse résulte de la conjonction d'un grand nombre de facteurs. La stabilité politique et macroéconomique constitue une condition de base pour la confiance si cruciale des clients dans le secteur financier. En tant que monnaie de réserve et de diversification internationale de premier ordre, le franc suisse y contribue également. Un réseau fortement mondialisé et des infrastructures financières efficaces permettent en outre aux acteurs du marché de gérer les valeurs patrimoniales et les risques de manière rentable et d'opérer une diversification internationale. La place financière suisse jouit également d'une excellente réputation à l'étranger et est très attrayante tant comme site d'implantation pour les entreprises que pour la clientèle privée internationale.

Centres financiers mondiaux, 2015

Note globale de 1 à 1000

(FIG. 42)

1	Londres	796
2	New York	788
3	RAS Hong Kong	755
4	Singapour	750
5	Tokyo	725
6	Séoul	724
7	Zurich	715
10	Washington	711
13	Genève	707
14	Francfort	706

Source : The Global Financial Centres Index (GFCI 18), 2015

Comparativement aux autres pays, il existe relativement peu d'obstacles et de contraintes réglementaires dans le système bancaire suisse. Une autorisation est requise pour ouvrir une banque, exercer le commerce professionnel de titres, gérer des fonds et, dans certains cas, pour opérer comme gérant de fortune. L'autorité de surveillance des marchés financiers, la FINMA, qui surveille plus de 550 établissements financiers, fournit des informations sur les exigences à remplir. Au niveau national, les banques sont représentées par l'Association suisse des banquiers.

www.swissbanking.org
Association suisse des banquiers (ASB)
Langues : all., angl., fr., it.

9.1.2 Surveillance

Autorité indépendante, la FINMA protège les clients des marchés financiers, à savoir les créanciers, les investisseurs et les assurés. Elle contribue ainsi à renforcer la confiance dans le bon fonctionnement, l'intégrité et la compétitivité de la place financière suisse. De plus, l'autorégulation a résisté au temps en tant que forme de régulation alternative pour la place financière suisse. La FINMA est engagée par le pouvoir législatif à favoriser l'autorégulation et à lui accorder l'espace nécessaire. Des règles correspondantes sont proposées, entre autres par l'Association suisse des banquiers, et la FINMA les approuve et les impose.

Toutes les banques en Suisse doivent disposer d'une licence. Les normes de surveillance appliquées se réfèrent non seulement à l'adéquation de la dotation en fonds propres et en capital des banques, mais aussi à l'éventail complet des règles prudentielles et déontologiques à respecter. Le droit suisse définit même des exigences plus strictes en matière de fonds propres que celles de l'Accord de Bâle (Bâle I-III).

www.finma.ch
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
Langues : all., angl., fr., it.

9.1.3 Services

Les banques en Suisse offrent aux particuliers et aux entreprises une vaste gamme de produits financiers et de services. Comme le système bancaire suisse est conçu sur le modèle de la banque universelle, toutes les banques peuvent proposer l'ensemble des services bancaires, par exemple :

- les opérations de crédit ou les opérations actives ;
- la gestion de fortune et le conseil en placement ;
- les opérations de paiement ;
- les opérations passives (comptes d'épargne, etc.) ;
- les transactions sur titres (bourse) ;
- les opérations liées aux émissions (emprunts) ;
- l'analyse financière.

Toutefois, certains groupes bancaires se sont spécialisés dans des domaines déterminés.

En principe, tout adulte peut ouvrir un compte bancaire en Suisse. Les banques se réservent toutefois le droit de refuser des clients. Ainsi, une banque peut refuser de contracter une relation d'affaires avec des « personnes exposées politiquement », car ces clients peuvent représenter un risque pour la réputation de la banque. Il en va de même pour les entreprises, qu'elles soient ou non sises en Suisse. La majorité des banques suisses n'exigent aucun apport minimal pour les comptes d'épargne et les comptes courants traditionnels. Outre des comptes en francs suisses, de nombreuses banques proposent des comptes en euros, en dollars américain ou dans d'autres monnaies.

En cas de plainte concrète concernant une banque ayant son siège en Suisse, les clients peuvent s'adresser à l'Ombudsman des banques suisses, une instance d'information et de médiation neutre et gratuite.

www.banquecantonale.ch
Banques cantonales
Langues : all., angl., fr., it.

www.foreignbanks.ch
Association des banques étrangères en Suisse
Langues : all., angl., fr., it.

www.abps.ch
Association des banques privées suisses (ABPS)
Langues : all., angl., fr., it.

www.bankingombudsman.ch
Ombudsman des banques
Langues : all., angl., fr., it.

« La puissance de la place financière suisse et l'attrait général de la Suisse confèrent à SIX Swiss Exchange un grand pouvoir d'attraction sur les entreprises nationales et étrangères. »

9.1.4 Garantie des dépôts

Les dépôts effectués auprès d'établissements financiers suisses sont protégés à concurrence de 100 000 francs suisses par déposant. Si l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) décide à l'égard d'une banque ou d'un négociant en valeurs mobilières en Suisse d'une mesure de protection ou d'une liquidation forcée, les membres de la « Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses » mettent à disposition des fonds afin que les dépôts privilégiés, selon la Loi sur les banques, soient remboursés au plus vite aux déposants légitimes. Toutes les banques et tous les négociants en valeurs mobilières possédant une succursale en Suisse et acceptant ou prenant des dépôts privilégiés sont membres de la Garantie des dépôts. L'obligation de contribution des membres est toutefois plafonnée à six milliards de francs suisses. En garantissant les dépôts privilégiés, la Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses contribue grandement à la protection des créanciers, ainsi qu'à la réputation et à la stabilité de la place financière suisse.

www.einlagensicherung.ch

Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses
Langues : all., angl., fr., it.

9.1.5 Fiscalité de l'épargne

Au travers de l'accord sur la fiscalité de l'épargne, la Suisse participe au système de l'UE pratiquant l'imposition des versements d'intérêts transfrontaliers à des personnes physiques : les revenus de l'épargne réalisés en Suisse par des particuliers ayant leur domicile fiscal dans l'UE font l'objet d'une retenue d'impôt (comparable à l'impôt anticipé suisse) de 35 % prélevée par les banques suisses. La retenue d'impôt permet d'éviter que le système communautaire d'imposition des revenus de l'épargne soit contourné par le biais de placements en Suisse. Le régime de droit suisse et le secret bancaire sont par ailleurs préservés. L'UE a approuvé un mandat de négociation pour la révision de l'accord du 14 mai 2013. Le Conseil fédéral a, pour sa part, validé un mandat de négociation.

www.europa.admin.ch > Accords bilatéraux Suisse-UE

www.efd.admin.ch > Thèmes > Impôts > Accord sur la fiscalité de l'épargne

Fiscalité de l'épargne
Langues : all., angl., fr., it.

9.2 BOURSE SUISSE : SIX SWISS EXCHANGE

SIX Swiss Exchange est l'un des marchés réglementés leaders en Europe et la bourse européenne la plus importante dans le domaine des sciences de la vie. Faisant office d'élément porteur pour l'infrastructure de la place financière suisse, elle crée les meilleures conditions possibles pour le commerce et connecte les investisseurs, les emprunteurs et les acteurs du monde entier.

La puissance de la place financière Suisse, avec sa position mondiale dominante dans le secteur de la gestion de fortune privée transfrontalière, le pouvoir de financement et de placement élevé des banques du pays, ainsi que l'attrait général de la Suisse confèrent à SIX Swiss Exchange un grand pouvoir d'attraction sur les entreprises nationales et étrangères.

Un placement public et une cotation à SIX Swiss Exchange offrent aux entreprises un accès à un cercle d'investisseurs internationaux chevronnés et fortunés. Chaque société cotée à SIX Swiss Exchange bénéficie d'une grande visibilité et de toute l'attention des investisseurs, des analystes et des journalistes. Par ailleurs, les investisseurs en Suisse disposent d'une longue expérience en matière de stratégies transfrontalières de placement, orientées secteurs. Du fait de la structure économique de la Suisse, le secteur des banques et des assurances, l'industrie agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique ainsi que les secteurs des biotechnologies, des techniques médicales, des techniques écologiques (cleantech), des microtechnologies et des nanotechnologies reçoivent la préférence des investisseurs.

Par ailleurs, les dispositions réglementaires de SIX Swiss Exchange facilitent la levée de fonds. Le législateur suisse a en effet conféré à SIX Swiss Exchange des compétences d'autorégulation. La Bourse suisse dispose ainsi de possibilités optimales pour combiner une protection élevée des investisseurs et un environnement réglementaire raisonnable pour les entreprises.

La vaste gamme d'indices englobe l'indice d'actions le plus important de la Suisse avec SMI® et contient, outre d'autres indices de référence comme SLI® et SPI®, des indices d'emprunts, de branches, de secteurs et de clients. Avec SIX Exfeed, la bourse livre ses données brutes aux fournisseurs d'informations financières en temps réel. En participant à Scoach Schweiz, STOXX, Swiss Fund Data et Indexium, SIX Swiss Exchange opère des coentreprises fructueuses au profit de tous les acteurs sur le marché financier.

SIX Swiss Exchange est une entreprise de SIX Group, qui offre des services de premier choix dans les domaines du négoce de titres, de la compensation de titres, des informations financières et des opérations de paiements. Outre sa vaste gamme de produits, le groupe convainc en particulier par son système intégré et entièrement automatique de négoce, de compensation et de règlement, la « Swiss Value Chain ».

www.six-swiss-exchange.com

Bourse suisse
Langues : all., angl., fr., it.

« Entre 2004 et 2012, les sociétés de capital-risque ont investi quelque 13,5 milliards de francs suisses dans de jeunes entreprises en Suisse. »

9.3 FINANCEMENT COMMERCIAL ET IMMOBILIER

Les objectifs d'un projet d'implantation se définissent généralement à moyen ou long terme. Chaque projet nécessite en outre des investissements initiaux et des financements considérables. Les banques accordent une grande importance aux analyses de marché approfondies et à la gestion professionnelle.

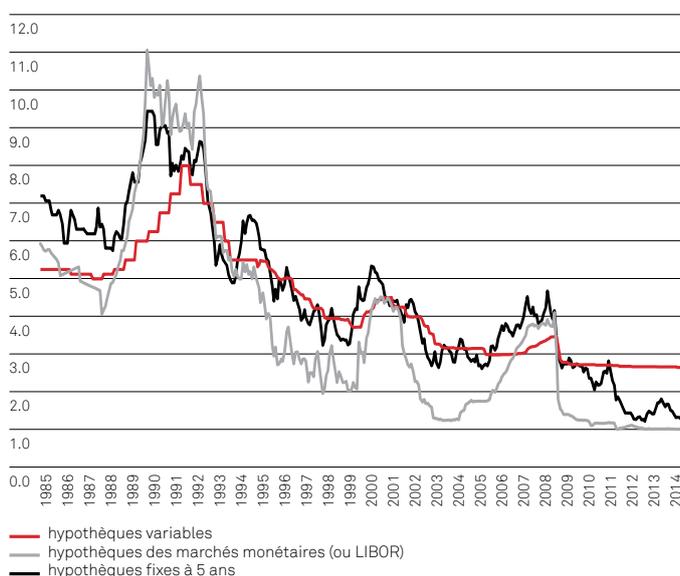
9.3.1 Financement des activités courantes

Les banques accordent différents types de crédit à court terme pour financer les activités courantes. Elles peuvent octroyer des crédits à découvert ou demander des sûretés sous forme de gages. Le montant des crédits dépend de la fiabilité et des perspectives d'avenir de l'entreprise. Outre les formes de crédit classiques, on a de plus en plus recours au leasing et au financement à forfait. Lors du choix du lieu d'implantation, il est important pour les jeunes entreprises et les start-ups à forte croissance de savoir quelles sont les possibilités de financement dont elles disposent durant la phase de démarrage ainsi que durant la deuxième étape. Là aussi, la multiplicité et la qualité des prestataires de services de la place financière suisse offrent d'excellentes conditions, comme le cautionnement, le prêt convertible et la prise de participation au capital grâce à des investisseurs individuels, des investisseurs en capital-risque et en capital-investissement.

En cas d'ouverture d'une nouvelle succursale en Suisse, le financement en francs suisses s'avère préférable, car il est en général moins onéreux qu'un financement en monnaie étrangère.

Intérêts hypothécaires, 1985 – 2013

(FIG. 43)



Source : VZ Vermögenszentrum

9.3.2 Hypothèques

Lorsque la création ou l'implantation d'une entreprise s'accompagne de l'acquisition de biens immobiliers ou de la construction d'un établissement stable, le crédit hypothécaire constitue un instrument essentiel. En Suisse, il existe trois types d'hypothèques : l'hypothèque fixe, l'hypothèque variable et l'hypothèque Libor. Tandis que le taux d'intérêt de l'hypothèque variable est adapté en permanence au cours du marché des capitaux, celui de l'hypothèque fixe est arrêté pour une durée de trois à cinq ans. Dans le cas de l'hypothèque Libor, l'intérêt se base sur le taux de référence de l'euro, le Libor. Les prestataires y ajoutent une marge qui dépend de la solvabilité de l'emprunteur. Les biens immobiliers sont grevés jusqu'à 80 % de leur valeur vénale ; jusqu'à 65 %, en tant que première hypothèque, qui ne doit pas, comme c'est le cas habituellement dans d'autres pays, être amortie, et au-delà en tant qu'hypothèque de second rang, qui doit être amortie. La banque examine la qualité de la propriété et la solvabilité de l'emprunteur selon ses propres règles. En général, on exige de l'acheteur qu'il puisse apporter au moins 20 % du prix d'achat en fonds propres. De plus, la charge annuelle générée par l'achat (intérêts, amortissement et entretien) ne doit pas dépasser plus d'un tiers du revenu brut. Les taux d'intérêt sont négociables. Il est dès lors conseillé de demander une offre à plusieurs établissements.

Pour les immeubles commerciaux, le nantissement est de plus en plus établi en fonction de la valeur de rendement. Dans les projets industriels classiques, 50 % de la valeur totale du placement – valeur vénale ou frais de construction, y compris machines et équipements – peuvent être financés à des conditions très avantageuses contre une garantie sur gage immobilier. Pour les immeubles de bureau et les centres de services, le taux de nantissement s'élève généralement à 70 % environ, même s'il varie aussi en fonction des risques (inhérents au bien immobilier). Aujourd'hui, les taux d'intérêt et les conditions pour les projets d'investissements d'entreprises dépendent pour beaucoup de la solvabilité de l'entreprise et de sa notation par la banque prêteuse. L'appréciation du risque et des perspectives d'avenir joue donc un rôle clé.

Les propriétaires immobiliers doivent déclarer leur logement comme revenu fictif auprès de la Confédération et du canton. En règle générale, on retient une valeur locative propre d'au moins 70 % (impôt fédéral) et d'au moins 60 % (impôts cantonaux et communaux) du prix moyen du loyer sur le marché. En contrepartie, les propriétaires peuvent déduire la charge d'intérêts et les frais d'entretien. C'est pour cette raison que la première hypothèque est rarement amortie.

www.infomaison.ch > Finances et impôts
Aspects financiers de la propriété du logement
Langues : all., fr., it.

www.hypothekenrechner.ch
Calcul de la capacité financière
Langues : all.

9.4 CAPITAL-RISQUE

Entre 2004 et 2012, les sociétés de capital-risque ont investi quelque 13,5 milliards de francs suisses dans des jeunes entreprises innovantes, créant ainsi entre 10 et 20 postes par entreprise. Le capital-risque, en combinaison avec des programmes de promotion par l'État et des crédits de banques commerciales représentant entre 80 et 150 transactions chaque année, est un pilier central de la capacité d'innovation de la Suisse. Avec la loi fédérale sur les sociétés de capital-risque (SCR), les autorités fédérales soutiennent le financement par le capital-risque à travers deux types d'allègements fiscaux :

- le premier bénéficie aux SCR agréées, qui sont exonérées des droits fédéraux d'émission lors de la création et de l'augmentation du capital. Elles jouissent en outre d'avantages dans le domaine de la fiscalité directe au niveau fédéral grâce à des valeurs seuils inférieures à celles des autres entreprises pour faire valoir la réduction pour participation ;
- les particuliers bénéficient, en tant que « business angels » soutenant la création et le développement de nouvelles entreprises, d'un allègement de l'impôt fédéral direct lorsqu'ils accordent des prêts de rang subordonné issus de leur fortune privée pour la préparation de la fondation d'une start-up.

L'offre de capital-risque et d'instruments analogues est variable et donc peu transparente. C'est la raison pour laquelle les hautes écoles, les sociétés de conseil et les milieux économiques animent conjointement différentes plateformes (électroniques pour certaines) afin de réunir les chefs d'entreprise et les investisseurs.

www.swissbanking.org > Place financière > PME > Que dois-je savoir en matière de financement ?
Informations sur le financement des PME
Langues : all., fr., it.

www.seca.ch
Swiss Private Equity & Corporate Finance Association (SECA)
Langues : all., angl., fr., it.

9.4.1 Sociétés de capital-risque

Certaines sociétés financières se sont spécialisées dans l'octroi de capital-risque. Elles participent au capital social de l'entreprise qu'elles soutiennent et tablent sur d'importants bénéfices lorsque celle-ci sera florissante, voire cotée en bourse. Elles mettent leurs moyens à disposition sans les mesures de sécurité traditionnelles. Les sociétés de capital-risque soutiennent en général exclusivement de jeunes entreprises à croissance importante avec un fort potentiel de croissance continue et de chiffre d'affaires, et nécessitant des capitaux de plusieurs millions de francs. Les sociétés de capital-risque chaperonnent la nouvelle entreprise pendant la phase de démarrage du projet de financement. Après avoir accompli leur tâche, elles se retirent et vendent leurs participations aux créateurs de l'entreprise ou à d'autres investisseurs.

www.pme.admin.ch > Savoir pratique > Finances > Financement > Fonds propres
Aide au lancement de sociétés de capital-risque
Langues : all., fr., it.

www.swiss-venture-club.ch
Plateforme d'information, réseau d'entrepreneurs
Langues : all., fr., it.

Mesures de promotion de l'État

(FIG. 44)

INSTRUMENT	BÉNÉFICIAIRES	RÉGIONS	MESURES
Nouvelle politique régionale (NPR)	Industrie, services proches de la production	Zones économiques en redéploiement	- Allègement fiscal de l'impôt fédéral
Cautionnement des arts et métiers	PME, artisanat	Toute la Suisse	- Cautionnement pour des prêts bancaires (max. 500 000 CHF)
Cautionnement pour l'aide en région de montagne	PME, artisanat	Régions de montagne	- Cautionnement pour des prêts bancaires (max. 500 000 CHF) - Contribution au service de l'intérêt
Crédit à l'hôtellerie	Hôtellerie	Régions de montagne et de tourisme	- Emprunts directs - Cautionnements - Contributions au service de l'intérêt (en partie)
Mesures d'encouragement de l'activité indépendante	Personnes sans emploi	Toute la Suisse	- Indemnités journalières (max. 90 jours pour la phase de planification) - Cautionnement pour des prêts bancaires (max. 500 000 CHF)
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	Projets de recherche commune entre hautes écoles et entreprises	Toute la Suisse	- Paiement du salaire des chercheurs

Source : divers services fédéraux, document établi par Generis (2014)

9.4.2 Business angels

De nombreuses jeunes entreprises ont besoin dans leur phase de démarrage d'un financement de départ de moins de deux millions de francs suisses. Le capital-risque est certes de plus en plus répandu, mais le montant minimal de l'opération de financement pour les sociétés de capital-risque et de participation a tendance à augmenter. Aujourd'hui, peu de professionnels de capital-risque s'intéressent à des opérations de moins de deux millions de francs suisses. C'est pourquoi, de plus en plus souvent, les start-ups sont financées par des investisseurs individuels appelés « business angels ». Outre leur capital, les business angels disposent d'une expérience et de contacts qu'ils ont acquis dans le meilleur des cas en tant qu'entrepreneurs, ce qui explique pourquoi ils jouent également souvent un rôle de conseiller et de mentor de la jeune entreprise. L'investissement des business angels dans l'entreprise se fait généralement à double, voire à triple niveau, sur la base de leur capital, de leur expérience et de leur temps, ces derniers faisant bénéficier le jeune entrepreneur de « smart money ». Mais en principe, à l'instar des investisseurs en capital-risque, les business angels, poursuivent également des objectifs précis en matière de rendement. L'opération consiste à lancer de jeunes entreprises, les développer et les établir pour, en définitive, les rendre attrayantes pour de futurs investisseurs. Du coup, les jeunes entrepreneurs sont généralement étroitement accompagnés par les business angels, qui exigent aussi de pouvoir consulter les business plans.

www.businessangels.ch
Business Angels Schweiz
Langues : all., fr., it.

9.4.3 Aides publiques

Bien que la Suisse ne dispose que de très peu d'aides financières directes et se concentre principalement sur l'instauration de conditions générales favorables, le pays propose un vaste éventail de mesures d'aide aux entreprises allant du soutien administratif aux garanties de cautionnement, en passant par des allègements fiscaux.

Les services cantonaux de promotion économique ne participent pas non plus directement à une entreprise. Ils peuvent néanmoins faciliter la phase initiale ou l'expansion d'une entreprise en mettant à sa disposition un terrain à bâtir à un prix avantageux ou en lui octroyant un allègement fiscal.

La « Eidgenössische Stiftung zur Förderung schweizerischer Volkswirtschaft durch wissenschaftliche Forschung » (fondation fédérale pour la promotion économique suisse par la recherche scientifique) constitue l'une des rares exceptions. Elle octroie des prêts sans intérêt et contribue même exceptionnellement au capital-risque. En contrepartie, elle exige du créateur d'entreprise un engagement financier personnel.

www.pme.admin.ch > Savoir pratique > Finances > Financement
Aides publiques de l'État pour le financement
Langues : all., fr., it.

Adresses : page 138 f.
Services cantonaux de promotion économique

9.5 COÛT DU CAPITAL ET INTÉRÊTS

La Suisse figure parmi les pays les plus sûrs au monde sur le plan politique et économique, si bien qu'elle est considérée comme un « havre de paix » (cf. fig. 45). Les finances publiques sont saines, tant au niveau fédéral que des cantons et des communes. La part du déficit public en 2011 par rapport au PIB (0,7 %) était nettement inférieure à la moyenne des États de l'UE et des États membres de l'OCDE. Au total, la dette publique (Confédération, cantons, communes) s'élève à 36,4 % (2012) du PIB.

Notation de solvabilité : les dix pays les plus sûrs, 2014

Maximum = 100 points

(FIG. 45)

1	Norvège	89,79
2	Suisse	88,51
3	Singapour	87,76
4	Luxembourg	84,23
5	Finlande	83,21
6	Danemark	83,19
7	Suède	82,94
8	Pays-Bas	81,71
9	Canada	81,62
10	Allemagne	81,32

Source : Euromoney, mars 2014

Du fait de sa bonne solvabilité, combinée au taux d'épargne élevé et aux importants afflux de fonds étrangers, la Suisse affiche des taux d'intérêt bas, ce qui rend le financement d'activités commerciales et d'investissements avantageux. Ces dernières années, la différence moyenne entre les intérêts du marché monétaire et du marché des capitaux en francs et en euros oscillait entre 1,5 % et 2 %. Selon la solvabilité du client, les taux d'intérêt et les conditions peuvent varier fortement. L'effet positif du coût du capital sur le développement économique est également souligné par l'Institut de management de Lausanne IMD, qui classe d'ailleurs la Suisse en tête du classement correspondant (cf. fig. 46).

www.ipc.bfs.admin.ch
Indice des prix à la consommation (IPC)
Langues : all., angl., fr., it.

www.efv.admin.ch
Administration fédérale des finances (AFF)
Langues : all., angl., fr., it.

9.6 INFLATION

La Suisse est à la hauteur de sa réputation de stabilité. Ces dernières années, le taux d'inflation, mesuré à l'aune de l'indice suisse des prix à la consommation, a régulièrement été nettement inférieur à celui de l'UE ainsi que des principaux pays industrialisés et des pays de l'ASANE-5.

Coût du capital en 2014

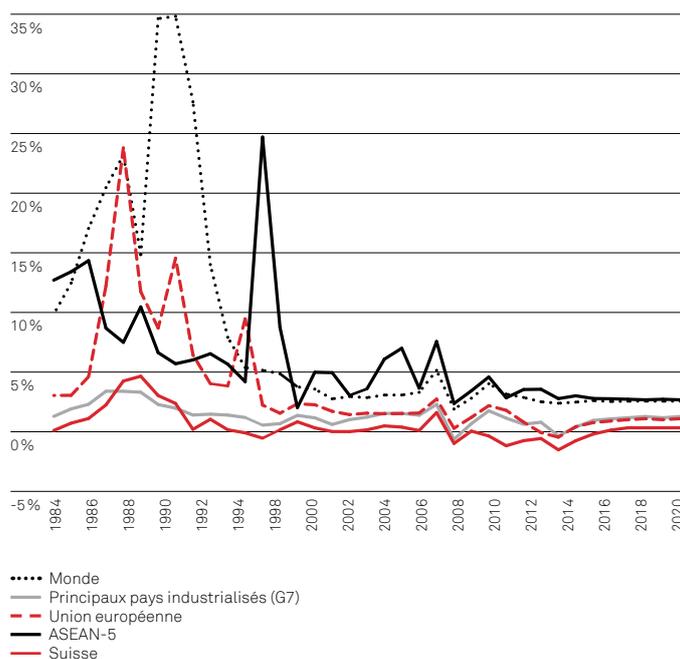
1 = freine le développement économique
10 = favorise le développement économique
(FIG. 46)

1	Suisse	8,14
2	Allemagne	7,68
3	Finlande	7,22
4	Hong Kong SAR	7,17
5	Malaisie	7,10
7	États-Unis	6,93
9	Royaume-Uni	6,52
12	Japon	6,39
13	Singapour	6,36
17	Luxembourg	6,15
20	Danemark	5,93
21	Irlande	5,88
28	Pays-Bas	5,67
32	France	5,15
36	Belgique	5,11
45	Inde	4,00
49	Russie	3,51
50	Italie	3,44
51	Chine	3,43
57	Brésil	2,33

Source : IMD World Competitiveness Online 2014

Inflation en 2015

(FIG. 47)



Source : IMF WEO Report, octobre 2015